

La politique européenne de transport maritime au regard des enjeux de développement durable et des engagements climat

Déclaration du groupe UNAF

Dresser un panorama exhaustif de la politique européenne du transport maritime n'était pas chose aisée mais le présent avis parvient à sensibiliser la société civile aux enjeux de cette politique sur ces trois piliers du développement durable c'est-à-dire l'économique, le social et l'environnemental. L'avis éclaire les préconisations d'éléments malheureusement trop peu connus et l'occasion nous est donnée d'en faire un plus large écho. Le CESE est ainsi dans son rôle de diffusion de l'information auprès des citoyens.

Les préconisations nombreuses s'articulent autour de six grands axes d'enjeux. Le groupe de l'UNAF souhaite mettre l'accent sur certaines d'entre elles.

Tout d'abord, la pollution de l'air par le transport maritime serait responsable au plan mondial d'environ 60 000 décès prématurés par an avec un coût de 58 milliards d'euros pour les services de santé. Comme les cargos commerciaux sont souvent loin des yeux du public, contrairement aux camions, le secteur n'est pas soumis à de très fortes pressions pour réduire ses émissions. Or ces émissions de soufre et de CO₂ du transport maritime continuent de progresser, alors même que l'impact du secteur sur l'environnement échappe encore aux engagements climatiques internationaux. Pour lutter contre ces effets néfastes, l'avis fait le choix de l'innovation pour la préservation de l'environnement mais aussi aux plans social et économique.

Le groupe de l'UNAF retient avec intérêt les perspectives fixées dans l'avis : valoriser les procédés innovants permettant de réduire voire d'éliminer les émissions mais aussi communiquer et informer les consommateurs sur l'empreinte totale du produit fini transport compris.

Autre point d'importance pour le groupe de l'UNAF, la dimension sociale de ce secteur avec les questions de l'emploi et les conditions de vie et de travail des gens de mer. Les règles de travail et de vie à bord des navires sont principalement définies par l'État du pavillon. Les préconisations visent à lutter contre le dumping social pour faire évoluer les normes sociales vers le haut et permettre de meilleures conditions de travail aux gens de mer, et élever les niveaux de qualification, ce qui, de plus, évitera la fuite des emplois hors de l'Union européenne. Le travail de construction, au niveau européen, d'un socle des droits sociaux doit pour ce faire intégrer les gens de mer.

Le groupe de l'UNAF a voté l'avis.